



Résiliation france loisirs sous contrat

Par **helene b**, le **12/10/2008** à **21:06**

Bonjour,

Je suis abonnée chez France Loisirs, à cause d'un moment de faiblesse face à un commercial dans la rue. Or je ne suis plus du tout intéressée par leurs livres, et je n'aime pas être "obligée" d'acheter un livre tous les 3 mois. De plus, ma situation est plus précaire que lors de l'abonnement, et j'ai autre chose à acheter en priorité que leurs bouquins...

Je sais d'avance qu'ils n'accepteront pas de résilier mon contrat, puisque je suis encore abonnée pour 1 an (durée d'abonnement sur le contrat : 2 ans).

Ai-je réellement l'obligation d'acheter régulièrement leurs livres ? Y a t il une solution pour que, bien qu'abonnée encore chez eux, je puisse résilier? Enfin, si je retourne les bouquins qu'ils m'envoient (1 livre envoyé automatiquement tous les 3 mois si pas de commande spontanée, avec obligation de le payer) et que je ne réponds pas à leurs courriers et menaces, que peut il se passer d'un point de vue juridique pour moi ?

D'avance, je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Une abonnée en détresse :)

Par **Patricia**, le **12/10/2008** à **22:09**

Bonsoir,

Pour résilier un contrat en bonne et due forme, il faut respecter ce qui est mentionné. Relisez le.

Retourner leur bouquins ne changera rien, malheureusement pour vous.

Le moment venu, envoyer à France Loisirs une lettre recommandée avec accusé de réception pour rupture de contrat.

Cordialement